

c'étaient les Idéologues du 18e siècle qui avaient fait la révolution dont il était devenu l'héritier couronné ; et Ste. Hélène a prouvé qu'il eût sagement fait d'écouter les avertissements de quelques-uns de ces Idéologues. Il apprit alors, mais trop tard, qu'il y a dans le monde autre chose que le glaive et la gloire ; qu'au-dessus de cela, comme au-dessus de toutes les passions et influences humaines, il y a les lois immuables de l'ordre moral, que les Idéologues doivent connaître mieux que tous les autres, puisqu'ils en font le sujet de leurs méditations, quoiqu'ils ne sachent pas toujours en faire les meilleures applications. Libres des préoccupations de la vie militante, placés en observation sur les hauteurs du monde moral, ils peuvent, mieux que les hommes engagés dans la mêlée, embrasser toute l'étendue du champ de bataille, et apercevoir les fautes comme les chances du combat qui se livre à leurs pieds.

Heureux les pays, Messieurs, dont les hommes d'influence et d'autorité, après s'être élevés jusqu'aux sublimes régions où le vrai se manifeste dans toute sa beauté et sa splendeur, sont capables de revenir dans le monde réel sans éblouissements ni vertige. Trop souvent les hommes appellés sur cet autre Tabor, captivés, fascinés par les charmes et les magnificences de ce séjour enchanté, oublient notre pauvre terre et ses misères. « Nous sommes bien ici » disent-ils comme les disciples privilégiés du Christ, érigéons-y les tentes de l'humanité.

Respectons ces belles illusions, comme on faisait de mystères religieux ; et si nous ne pouvons aller habiter la cime sacrée, si l'air qu'on y respire est trop subtil, trop élégant pour nos grossiers organes, profitons au moins des rayons de lumière qu'elle nous envoie, pour éclairer nos pas dans la vallée de sang et de brouillards, où notre corps nous retient pour un temps à l'œuvre mystérieuse de Dieu.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUEBEC, 17 MARS, 1848.

Nous reproduisons pour nos abonnés de la campagne, le supplément que nous avons publié mardi dernier.

FORMATION DU MINISTÈRE.

Nos lecteurs apprendront avec une vive satisfaction que le parti libéral a enfin complété ses arrangements administratifs. La nouvelle administration est composée des messieurs suivants :

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

11 mars, 1848.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur-Général, faire les nominations suivantes :

Président du Conseil Exécutif, l'honorable J. LESLIE,
Procureur-Général du Bas-Canada, " L. H. LAFONTAINE,
" Haut-Canada, " R. BALDWIN,
Soliciteur-Général, Bas-Canada, " T. C. AYLWIN,
Secrétaire Provincial, " R. B. SULLIVAN,
Inspecteur Général, F. HINCKS,
Receveur Général, " L. M. VIGER,
Orateur du Conseil Législatif et conseiller Exécutif, " R. E. CARON,
Commissaire des Terres, J. H. PRICE,
" Travaux Publics E. P. TACHE,
Assistant, " M. CAMERON,
La nomination de M. Blake comme solliciteur-général du Haut-Canada n'est pas

encore faite par suite de l'absence de ce monsieur qui est attendu prochainement.

Ainsi, chaque section de la Province compte six représentants dans le cabinet. Sur les six du Bas-Canada, les canadiens-français possèdent quatre personnes de leur origine. Nous ne doutons pas que la nouvelle administration ne soit approuvée par le peuple du pays ; et en autant que le Bas-Canada y est concerné, nous n'hésitons pas à dire, que dans les circonstances actuelles, il aurait été impossible de faire un meilleur choix pour représenter dans le conseil de notre souverain, cette partie de la Province.

Ce choix nous est une garantie que justice sera maintenant rendue au Bas-Canada. La tâche dévolue à la nouvelle administration est des plus lourdes, nous ne l'ignorons pas ; mais nous sommes sûr que l'énergie, les talents et le patriotisme de ceux qui la composent lui feront surmonter les difficultés sérieuses qui se rencontraient dans la carrière qui vient de s'ouvrir devant elle.

Nous félicitons sincèrement le ministère sur son entrée au pouvoir, mais nous félicitons encore plus vivement nos compatriotes sur la part qu'on leur a faite dans l'administration des affaires du pays.

On s'attend à une prorogation prochaine de la législature afin de donner aux nouveaux ministres, le temps nécessaire pour préparer et mûrir les projets de loi que réclament les besoins du peuple et les intérêts bien entendus de cette province.

L'école de Médecine de Québec commence ses différents cours le 15 mai prochain ; les cours seront faits par les messieurs qui suivent :

Anatomie générale et descriptive par le Docteur JACKSON ; Art obstétrique, maladies des femmes et des enfants, Dr. PAINCHAUD ; Pratique de la médecine, Dr. SEWELL ; Institut de médecine et Physiologie, Dr. BARDE ; Jurisprudence médicale, Dr. FREMONT ; Matière médicale et pharmacie, Dr. NAULT ; Médecine clinique, Dr. SEWELL ; Chirurgie clinique, Dr. BLANCHET ; Chimie, N. AUBIN, écuyer. Nous félicitons M. Aubin, le rédacteur du

Canadien, de sa nomination comme professeur de chimie ; les talents et les connaissances de notre frère dans cette partie des sciences naturelles justifient complètement le choix de l'école de médecine. Nous nous permettrons un vœu ; c'est que l'habile chimiste veuille donner à notre population ouvrière, une série de lectures sur la chimie usuelle dans ses rapports avec les divers métiers. Il rendra par là un service signalé au progrès et à l'avancement des arts utiles dans notre cité.

Parlement Provincial.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

Jeudi, 9 mars 1848.

L'Orateur informe la chambre que le cautionnement requis par la loi a été fourni pour l'élection des Trois-Rivières.

56 pétitions sont déposées sur le bureau. Les pétitions suivantes sont reçues et lues.

Pétition de Ferdinand Filteau, écuyer, et autres, de Ste. Geneviève et dans le comté de Champlain, demandant l'octroi d'une somme d'argent pour la construction d'un pont sur la rivière Champlain.

De Messire Nelligan et autres du clergé catholique Romain du comté de Mégantic, demandant que les travaux publics

commencés dans le dit comté soient continués. Référée à un comité.

De Louis Méthot, et autres, de la paroisse de Ste. Croix, demandant une allocation pour rebâtir un pont dans la dite paroisse.

De la compagnie du télégraphe de Montréal, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

Du Bureau de Commerce d'Hamilton, demandant le rappel des lois contre l'esure.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal à Lachine, pour être autorisé à faire des emprunts à un plus haut taux d'intérêt, et à augmenter son capital.

De A. Larocque et autres, pour être autorisés à ériger un pont de péage sur la rivière de l'Assomption.

De J. B. McIlleur, écuyer et autres, membres du collège de l'Assomption, demandant une plus forte allocation en faveur de cette institution.

De Messire Ducharme, supérieur du collège de Ste. Thérèse de Blainville, demandant une allocation.

De la société charitable des dames catholiques Romaines de Québec, demandant une allocation en faveur de cette institution.

De Messire Chauvin et autres, de la Baie St. Paul et St. Urbain, dans le comté du Saguenay, demandant une allocation pour l'ouverture d'un chemin de St. Urbain à la Baie des Ha ! Ha !

De Messire Beaudry et autres, de St. Etienne de la Malbaie, demandant qu'il soit accordé aucune licence d'auberge sans un certificat des officiers de paroisse.

De James Blackburn et autres, du comté de l'Ottawa, demandant que le dit comté soit érigé en district séparé, avec cour de juridiction civile et criminelle, des sessions trimestrielles de paix, et de banques routes.

De Joseph Garon et autres, du comté de Rimouski, demandant que certaines terres incultes leur soient concédées en franc et commun soccage.

De Michel Larivé, de Ste. Luce, dans le dit comté, pour être remboursé de certaines dépenses dans la construction de chemins à travers St. Germain, Ste. Luce, et autres paroisses.

De François Normand, des Trois-Rivières, et autres de St. Roch de Québec, pour le paiement d'un certain montant à leur est dû sur la construction de ponts sur les rivières de St. Maurice, Batiscan et Ste. Anne la Pérade.

De W. A. Townsend et autres pour être incorporés sous le nom de Compagnie de l'Ottawa pour la manufacture du verre.

De Jean Langevin, écuyer, de Montréal, pour le paiement de certaines réclamations contre le conseil municipal du district de Québec.

De l'honble. William Walker et autres directeurs de la compagnie du gaz de Québec, pour l'incorporation.

Vendredi, 10 mars.

L'Orateur informe la chambre que le cautionnement requis par la loi, pour la contestation de l'élection de Bonaventure ont été donnés.

20 pétitions sont présentées.

La chambre s'ajourne.